

« *Les mange talus* » Association des pratiquants tout terrain Coursacois.

Chez M. CONSTANT ; Mourcin, 24 430 COURSAC. Tél 06.30.67.55.40. Site : lesmangetalus.fr

Règlement particulier des randonnées Cyclistes/Pédestres/Trail loisir « les boucles d'AGAT » du 07 Avril 2019

Cadre général et objet : Ce règlement précise les règles particulières applicables, participants et accompagnateurs doivent s'y conformer.

Article 1 : Durée. La randonnée se déroulera sur une journée le 07 Avril 2019.

Article 2 : Lieu. Les divers itinéraires proposés passeront par les communes de COURSAC, MANZAC, RAZAC, COULOUNIEUX, NOTRE DAME DE SANILHAC et MONTREM-MONTANCEIX.

Article 3 : Parcours. Plusieurs parcours balisés sont proposés aux participants

Ils seront de distance approximative respective 8, 12, 16, 25, 35, 45 Kms.. Chacun devra faire un choix de parcours à son inscription. Il devra être adapté afin d'arriver au plus tard à 13h00. Les participants disposeront du plan du parcours choisi au départ.

Article 4 : Participants admis. Seuls les personnes valablement inscrites seront admises à participer. Les personnes mineures sont acceptées sous la pleine responsabilité de leur(s) représentant(s) légal(aux). Les parcours peuvent être empruntés à pied (marche, marche nordique ou course/trail loisir) ou en VTT.

Article 5 : Engagement. Tout participant devra obligatoirement remplir une demande d'engagement auprès de l'association et s'acquitter du droit d'engagement fixé à :

- 6 euros pour les participants empruntant les parcours de 8, 12 et 16 Kms ainsi que pour les enfants de moins de 14 ans, (gratuit pour les enfants de moins de 8 ans)
- 8 euros pour les autres participants.

Cette participation comprend le pot d'accueil (café/viennoiseries), le(s) ravitaillement(s) et le pot d'arrivée (vin chaud/soupe à l'oignon).

Article 6 : Horaires indicatifs. > Accueil et inscriptions 8H00 > Départs des cyclistes : 8h50 > Départ des coureurs à pied : 8h55 > Départ des marcheurs : 9h00
> Pot d'arrivée à partir de 11h30. > Retour attendu au plus tard des participants à 13h00.

Article 7 : Sécurité. Le port du casque est obligatoire pour les cyclistes. Le code de la route est applicable. Les participants disposeront au départ de numéros de téléphone afin de contacter si nécessaire l'organisation. Il est préférable que les participants disposent de téléphones mobiles. Des suiveurs (moto et quads) sillonneront les parcours pour assurer le bon déroulement de la concentration. Chaque participant admis se verra remis un moyen d'identification (bracelet ou dossard). Les participants doivent adapter leur conduite particulièrement en cas de dépassement ou de croisement, dans les passages étroits et suivant les conditions météorologiques et de terrain. Les participants sont tenus de respecter les sens de cheminement et ne pas changer de parcours sauf en cas d'urgence (avarie, ...).

Article 8 : Respect de l'environnement et des riverains. Il est interdit d'abandonner des ordures. Les voies privées autorisées exceptionnellement par les propriétaires pour cette randonnée ne devront pas être empruntées à d'autres occasions. A l'abord des habitations, les participants devront circuler à allure modérée (cyclistes) et silencieusement.

Article 9 : Responsabilités. L'organisation assure une couverture d'assurance responsabilité civile aux participants. Celle-ci ne pourra être engagée que pour les dommages consécutifs à des accidents ou événements fortuits. L'organisation ne pourra être tenue responsable des dommages causés volontairement par un participant. Les participants restent responsables de leurs agissements, de leurs biens et de leur santé. Tout comportement antisportif, gêne, trouble occasionné par le participant ou ses accompagnateurs ainsi que le non respect des consignes et du présent règlement pourront être sanctionnés par une exclusion de la randonnée. En cas d'exclusion, les droits d'engagement ne pourront alors pas être restitués au participant. Le fait de participer à la randonnée implique l'acceptation du présent règlement et des décisions de l'organisation.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement établi par l'association. Je m'engage à en accepter les conditions, à m'y conformer strictement, à respecter toutes les décisions qui seront prises par les organisateurs. J'atteste sur l'honneur la sincérité des informations portées sur cette demande.

Nom : _____ Prénom : _____ Email : _____ Commune : _____ Parcours choisi : _____ Discipline : _____
Responsable légale de l'enfant : Nom : _____ Prénom : _____ Signature obligatoire (représentant légal pour les mineurs)

